



## COMpte Rendu de la Seance Ordinaire DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 9 AVRIL 2019

Nombre de membres du conseil de communauté : 44 en exercice : 44 présents : 40  
 Nombre de membres ayant donné procuration : 4  
 Date de la convocation : 2 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi neuf avril à dix-neuf heures, le conseil de communauté de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, s'est réuni en séance ordinaire, au complexe multi sports Rue des Colchiques à Wasselonne (salle du club house), sous la présidence de Monsieur Daniel ACKER --Président.

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- 1° - **ADOpte**, A L'UNANIMITE, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de communauté du 12 Mars 2019,
- 2° - **DECISIONS PRISES PAR DELEGATION** : Le conseil de communauté prend acte, à l'unanimité, des décisions prises par Monsieur le Président, dans le cadre de sa délégation, à savoir :

### MARCHES / FACTURES

#### TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES GLAÏEULS A WASSELONNE

Mission de maîtrise d'œuvre – Bureau M 2I – WINGERSHEIM 3 600,00 € TTC

#### TRAVAUX DE MARQUAGE AU SOL A MARLENHEIM (ZONE INDUSTRIELLE)

Société EG SIGNALISATION – Wasselonne 4 420,01 €

#### ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UN SCHEMA INTERCOMMUNAUTAIRE DES ITINERAIRES

CYCLABLES (Groupement de commandes entre la Communauté de Communes

Mossig et Vignoble et du Pays de Saverne – Répartition des dépenses 50 %)

Bureau d'études RIBI et Associés – Strasbourg – Montant total : 44 580,00 € TTC

### ACCEPTATION DE REGLEMENT SUITE SINISTRE

#### GROUPAMA GRAND EST – SCHILTIGHEIM

Sinistre sur mât d'éclairage public Rue de Bruxelles à Marlenheim 1 620,00 €

#### SMACL Assurances - NIORT

Bris de vitre salle d'évolution périscolaire Cour du Château à Wasselonne 1 432,80 €

### 3° - BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018.

Le conseil de communauté décide à l'unanimité, d'affecter par anticipation, le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

#### COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL :

Excédent de fonctionnement prévisionnel 2018 : 1 423 888,52 €

Déficit d'investissement 2018 : 543 128,65 €

#### Restes à Réaliser 2018 :

Dépenses – montant reporté 2 386 879,08 €

Recettes – montant reporté 1 300 250,00 €

Soit un déficit de 1 086 629,08 €

Affectation obligatoire au compte 1068 1 423 888,52 €

.../...

**4° - BUDGET ANNEXE ENFANCE JEUNESSE – AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018.** Le conseil de communauté décide à l'unanimité, d'affecter par anticipation, le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « ENFANCE / JEUNESSE »**

|  |              |
|--|--------------|
| Excédent de fonctionnement prévisionnel 2018 : | 133 617,30 € |
| Déficit d'investissement 2018 :                | 37 988,01 €  |
| Solde reporté au budget 2019 compte 002        | 95 629,29 €  |
| Affectation obligatoire au compte 1068         | 37 988,01 €  |

**5° - LECTURE ET ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2019 ET DEFINITION DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.** Le conseil de communauté, à l'unanimité a adopté le budget principal et a fixé les taux des contributions directes, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES ET RECETTES : 9 259 549,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| DEPENSES               |                       | RECETTES               |                       |
|------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| Reports 2018           | 2 386 879,08 €        | Reports 2018           | 1 300 250,00 €        |
| Déficit N-1            | 543 128,65 €          | Propositions nouvelles | 6 181 832,73 €        |
| Propositions nouvelles | 4 552 075,00 €        |                        |                       |
| <b>TOTAL</b>           | <b>7 482 082,73 €</b> | <b>TOTAL</b>           | <b>7 482 082,73 €</b> |

FISCALITE.

| TAXES                               | BASES ESTIMEES<br>2019 | TAUX    | PRODUIT FISCAL<br>ATTENDU |
|-------------------------------------|------------------------|---------|---------------------------|
| Taxe d'Habitation                   | 32 716 723             | 6,66 %  | 2 178 934,00 €            |
| Taxe Foncière Propriétés Bâties     | 27 120 475             | 3,72 %  | 1 008 882,00 €            |
| Taxe Foncière Propriétés Non Bâties | 1 398 100              | 15,38 % | 215 028,00 €              |
| Cotisation Foncière des Entreprises | 8 100 000              | 21,05 % | 1 705 050,00 €            |
| <b>TOTAL</b>                        |                        |         | <b>5 107 893,00 €</b>     |

**6° - LECTURE ET ADOPTION DES BUDGETS ANNEXES 2019** - Le conseil de communauté, à l'unanimité, adopte les budgets annexes qui se présentent comme suit :

**A – BUDGET ANNEXE ENFANCE / JEUNESSE**

|                |                        |                |
|----------------|------------------------|----------------|
| FONCTIONNEMENT | DEPENSES ET RECETTES : | 1 856 050,00 € |
| INVESTISSEMENT | DEPENSES ET RECETTES : | 125 988,01 €   |

.../...

|  |                        |  |                |
|--|------------------------|--|----------------|
| <b>B – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS</b>                |                        |  |                |
| FONCTIONNEMENT   | DEPENSES ET RECETTES : |  | 46 150,28 €    |
| INVESTISSEMENT   | DEPENSES ET RECETTES : |  | 37 729,50 €    |
| <b>C – BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES</b>           |                        |  |                |
| FONCTIONNEMENT   | DEPENSES ET RECETTES : |  | 208 668,90 €   |
| INVESTISSEMENT   | DEPENSES ET RECETTES : |  | 152 623,08 €   |
| <b>D – BUDGET ANNEXE ZONE DU RIED</b>                  |                        |  |                |
| FONCTIONNEMENT   | DEPENSES ET RECETTES : |  | 82 591,49 €    |
| INVESTISSEMENT   | DEPENSES ET RECETTES : |  | 8 160,00 €     |
| <b>E – BUDGET ANNEXE EXTENSION ZONE DES PINS</b>       |                        |  |                |
| FONCTIONNEMENT   | DEPENSES ET RECETTES : |  | 333 513,12 €   |
| INVESTISSEMENT   | DEPENSES ET RECETTES : |  | 333 513,12 €   |
| <b>F : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES</b> |                        |  |                |
| FONCTIONNEMENT   | DEPENSES ET RECETTES : |  | 1 810 000,00 € |
| INVESTISSEMENT   | DEPENSES ET RECETTES : |  | NEANT          |
| <b>G – BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE RD 1004.</b>      |                        |  |                |
| FONCTIONNEMENT   | DEPENSES ET RECETTES : |  | 1 280 000,00 € |
| INVESTISSEMENT   | DEPENSES ET RECETTES : |  | NEANT          |

## **7 – AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE – SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT**

L'aménagement numérique du territoire et notamment la participation aux infrastructures et réseaux de télécommunication à Très Haut Débit, relève des compétences facultatives de la communauté de communes. Lors des études d'avant-projet menées en 2013 / 2014, la participation financière des EPCI et /ou des communes a été fixée forfaitairement à 175 € par prise téléphonique.

Pour la communauté de communes il s'agit de 11 688 prises et la participation financière globale de la communauté de communes s'élève à 1 977 000 €.

Afin de pouvoir financer cette opération, le conseil de communauté décide à l'unanimité, de souscrire un emprunt de 1 977 000 € auprès de la Banque Postale, sur une durée de 20 ans, au taux fixe de 1,17 %, à échéance trimestrielle, et autorise Monsieur le Président à signer le contrat de prêt ainsi que tous documents à intervenir.

**8° - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES – DEGREVEMENT DE REDEVANCES.** Le conseil de communauté, à l'unanimité, autorise un dégrèvement de la redevance ordures ménagères, d'un montant de 69,30 € au titre du 2<sup>ème</sup> semestre 2018.

**9° - CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ET D'UN RAM A KIRCHHEIM – ADOPTION D'AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX.** Au cours du déroulement du chantier, il s'est avéré nécessaire de procéder à des travaux supplémentaires pour certains lots, pour d'autres lots, certaines prestations se sont avérées non nécessaires. Ainsi, le conseil de communauté, à l'unanimité, décide d'adopter, de prendre en charge et d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants suivants :

### **LOT 2 : GROS ŒUVRE – SOCIETE HIRSCHNER – HOLTZHEIM.**

|                               |                  |
|-------------------------------|------------------|
| Montant marché de base :      | 376 195,27 € TTC |
| Montant avenant 1 :           | - 3 376,96 € TTC |
| Nouveau montant du marché :   | 372 818,31 € TTC |
| Soit une diminution de 0,90 % |                  |

### **LOT 3 : ETANCHEITE / ZINGUERIE – SOCIETE CCM - VOELLERDINGEN**

|                               |                 |
|-------------------------------|-----------------|
| Montant marché de base :      | 76 745,49 € TTC |
| Montant avenant 1 :           | - 238,90 € TTC  |
| Nouveau montant du marché :   | 76 506,59 € TTC |
| Soit une diminution de 0,31 % |                 |

**LOT 8 – CHAPE – SOCIETE PROTEC BETON - MOLSHEIM**

Montant marché de base : 10 179,00 € TTC  
 Montant avenant 1 : 627,00 € TTC  
 Nouveau montant du marché : 10 806,00 € TTC  
 Soit une augmentation de 6,16 %

**LOT 9 : CARRELAGE – SOCIETE SCE CARRELAGE - STRASBOURG**

Montant marché de base : 16 339,20 € TTC  
 Montant avenant 1 : 666,72 TTC  
 Nouveau montant du marché : 17 005,92 € TTC  
 Soit une augmentation de 4,08 %

**LOT 10 – MENUISERIE INTERIEURE BOIS – SOCIETE STUTZMANN -DURSTEL**

Montant des plus-values : 12 858,00 € TTC  
 Montant des moins-values : - 5 430,00 € TTC  
 Compte tenu des plus-values et des moins-values, le montant de l'avenant est de 7 428,00 € TTC

Montant marché de base : 101 976,36 € TTC  
 Montant avenant 1 : 7 428,00 € TTC  
 Nouveau montant du marché : 109 404,36 € TTC  
 Soit une augmentation de 7,28 %

**LOT 12 – PEINTURE INTERIEURE – SOCIETE BOEHM - DETTWILLER**

Montant du marché de base : 21 254,76 € TTC  
 Montant de l'avenant n° 1 : 7 168,96 € TTC  
 Nouveau montant du marché : 28 423,72 € TTC  
 Soit une augmentation de 33,73 %

**LOT 14 – ASCENSEUR – SOCIETE AMS - WIWERSHEIM**

Montant du marché de base : 24 768,00 € TTC  
 Montant de l'avenant n° 1 : 636,78 € TTC  
 Nouveau montant du marché : 25 404,78 € TTC  
 Soit une augmentation de 2,57 %

**LOT 15 : EQUIPEMENT DE CUISINE – SOCIETE MEA - WESTHOUSE**

Montant des plus-values : 3 832,12 € TTC  
 Montant des moins-values : - 8 622,20 € TTC  
 Compte tenu des moins-values et des plus-values, le montant de l'avenant est de - 4 790,08 € TTC.

Montant du marché de base : 25 200,00 € TTC  
 Montant de l'avenant n° 1 : - 4 790,08 € TTC  
 Nouveau montant du marché : 20 409,92 € TTC  
 Soit une diminution de 19,01 %

**LOT 16 : INSTALLATION SANITAIRE – SOCIETE BORSENERER WEIBEL – LA WANTZENAU**

Montant marché de base : 99 820,80 € TTC  
 Montant avenant 1 : - 5 739,60 € TTC  
 Nouveau montant du marché : 94 081,20 € TTC  
 Soit une diminution de 5,75 %

**Lot 17 : Chauffage / Ventilation – Société ECCA - OBERSCHAEFFOLSHEIM**

Montant du marché de base : 196 249,83 € TTC  
 Montant de l'avenant n° 1 : - 627,00 € TTC  
 Nouveau montant du marché : 195 622,83 € TTC  
 Soit une diminution de 0,32 %

**10 –CONSTRUCTION D’UN ACCUEIL PERISCOLAIRE INTERCOMMUNAL DU KEHLBACH A BERGBIETEN – ADOPTION DU PROGRAMME DE L’OPERATION ET CONSULTATION DE MAITRISE D’ŒUVRE.** La création, l’aménagement, l’entretien des projets intercommunaux dans le domaine de l’enfance relèvent de l’intérêt communautaire au titre de la compétence optionnelle d’action sociale d’intérêt communautaire.

Pour satisfaire à une demande croissante en matière d’accueil de la petite enfance et de l’enfance il s’avère nécessaire de développer davantage l’offre d’accueil sur le territoire.

Le conseil de communauté, à l’unanimité, décide de construire un accueil périscolaire intercommunal d’une capacité de 80 places à Bergbieten et adopte le programme de l’opération ainsi que l’enveloppe financière d’un montant de 1 836 092,00 € HT affectée aux travaux.

Au regard du montant de l’enveloppe financière, le coût du futur marché de maîtrise d’œuvre est estimé supérieur au seuil de la procédure formalisée, ce qui nécessite pour une construction neuve le recours à un concours de maîtrise d’œuvre avec constitution d’un jury de maîtrise d’œuvre.

Ainsi, conformément aux dispositions des articles L 1411-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil de communauté, compose le jury de concours de maîtrise d’œuvre, comme suit :

Président du jury : Monsieur Daniel ACKER – Président de la communauté de communes

Membres titulaires : Mme Martine MARCHAL- M. François JEHL – M. Denis TURIN – M. Fabien BLAESS – M. Albert GOETZ

Membres suppléants : M. Gérard STROHMENGER – M. Dany REUTENAUER – M. Nicolas WINLING – M. Léon HEITMANN – M. Yves JUNG

et charge Monsieur le Président de désigner comme membres du jury des personnalités ayant une qualification professionnelle équivalente à la qualification professionnelle exigée pour les candidats.

**11° - ANIMATION NATURA 2000 – SIGNATURE DE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE.** - La Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (CCVB) s’est portée structure animatrices des Documents d’Objectifs des 4 sites NATURA 2000, à savoir :

- Site NATURA 2000 du Donon Schneeberg :
  - ✓ Zone de Protection Spéciale Crêtes du Donon Schneeberg, Bas-Rhin
  - ✓ Zone Spéciale de Conservation di Massif du Donon, du Schneeberg et du Grossmann
- Site NATURA 2000 du Champ du Feu : Zone Spéciale de Conservation « le Champ du Feu »
- Site NATURA 2000 de la Vallée de Villé : Zone Spéciale de Conservation « Vallée de Villé et Ried de la Schernetz

Ces 4 sites NATURA 2000 concernent le territoire de 7 communautés de communes.

Dans un but de bonne collaboration, la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche souhaite mettre en place des conventions avec les communautés de communes concernées. La communauté de communes sera appelée à verser à la CCVB une participation financière d’un montant de 7 549 €

Le conseil de communauté, à l’unanimité, décide de lui verser une participation financière d’un montant de 7 549 € et autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous documents à intervenir.

**12° - ASSURANCE RISQUE PREVOYANCE – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE DE GESTION.** Le précédent contrat mis en place par le Centre de Gestion arrive à échéance le 31 décembre 2019. A présent, le Centre de Gestion propose aux collectivités de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d’une convention de participation pour le risque prévoyance qui sera engagée en 2019 ; Les tarifs et garanties seront proposés préalablement à la signature de la convention qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le montant prévisionnel de la participation en matière de prévoyance pour les agents actifs est de :

- Montant net annuel par agent : 216 €
- Montant net mensuel par agent : 18 €

Le conseil de communauté, à l’unanimité, décide d’adhérer au groupement de commandes.

.../...

**13° - ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE DE GESTION.** Par délibération n° 36/2017 du 11 Janvier 2017, le conseil de communauté a adhéré au contrat groupe AXA YVELIN mis en place par le Centre de Gestion, pour une période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019. A présent il convient de renouveler le contrat pour une durée de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ces conventions couvrent les risques suivants :

➤ : Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de travail, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité

➤ : Agents non affiliés à la CNRACL : Accident de travail, maladie contractée en service, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire

Le conseil de communauté, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes mis en place par le Centre de Gestion.

**14° - CREATION DE POSTES.** Le conseil de communauté, à l'unanimité, décide de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2019 pour le nettoyage des locaux du siège, du complexe multi sports à Wasselonne et l'Espace Sportif de la Porte du Vignoble à Marlenheim,
- 1 poste permanent de rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2019 pour renforcer les services comptabilité et ressources humaines et entend que cet agent assurera également le secrétariat de la Mairie de Zehnacker sous la forme d'une mise à disposition de services à raison de 12 heures hebdomadaires, étant entendu que la commune de Zehnacker remboursera à la communauté de communes les frais afférents à cette mise à disposition de services,
- 1 poste permanent d'Educateur de Jeunes Enfants à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2019 pour assurer le bon fonctionnement du Multi Accueil Hansel et Gretel à Marlenheim,

**15° - PISCINE INTERCOMMUNALE A WASSELONNE – MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DURANT LA PERIODE ESTIVALE ET PETITES VACANCES ET ENTRAINANT MODIFICATION DU POSS.**

Afin de permettre au public de pouvoir disposer plus largement des équipements de la piscine, le conseil de communauté, décide à l'unanimité, d'augmenter le nombre d'heures d'ouverture de 5 heures et modifie le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours en conséquence.

**16° - COMMUNICATIONS DIVERSES.**

Monsieur JEHL, vice-président en charge de l'enfance jeunesse, informe l'assemblée délibérante que les préinscriptions pour les accueils périscolaires sont closes depuis le 25 Mars et communique sommairement le nombre de demandes. La commission se réunira prochainement pour examiner les demandes.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun autre membre ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Wasselonne le 30 Avril 2019

Le Président,  
D. ACKER

